

panorapresse.ouest-france.fr

Maltraitements sur des élèves : une institutrice condamnée

~2 minutes

Cette femme de 58 ans, blanchie par sa hiérarchie au moment des faits, avait été jugée en décembre pour avoir fait subir à une dizaine de ses jeunes élèves des violences physiques et psychologiques entre 2018 et 2022 dans deux écoles d'[Hérouville-Saint-Clair](#) et de [Bénouville \(Calvados\)](#).

« **«Je n'ai jamais frappé un enfant, je suis exigeante mais pas maltraitante»** », a-t-elle réaffirmé à la barre.

Le ministère public avait requis une peine de six mois d'emprisonnement avec obligation de soins et interdiction d'exercer un métier en relation avec des mineurs durant deux ans. Hier, le tribunal de [Caen](#) n'a retenu qu'un seul fait reconnu par la prévenue : à savoir «**« avoir attrapé par les épaules et secoué dans un contexte d'énervement »** » un enfant au sein de l'école d'[Hérouville](#). Pour cela, elle a été condamnée à une amende de 500 €.

Les juges ont estimé qu'il y avait un doute sérieux sur les déclarations des parties civiles, souvent imprécises et non corroborées par des témoins, que «**« les infractions n'étaient pas suffisamment caractérisées dans leur matérialité et leur intention »** » et que certaines étaient antérieures à juillet 2019, soit avant la loi sur les violences éducatives.